

Décision n° 2019/01/PDT du 30 OCT. 2019 portant nomination des membres du comité d'éthique de l'Agence nationale du développement professionnel continu (DPC)

Le Président de l'Agence nationale du DPC,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.4021-6, R.4021-8, R.4021-12 et R.4021-19 ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2016 modifié portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du développement professionnel continu » ;

Vu l'arrêté du 7 octobre 2016 portant nomination à l'Agence nationale du développement professionnel continu ;

Vu la charte éthique du DPC dans sa version en vigueur ;

Décide :

Article 1 - Sont nommés membres du Comité d'éthique de l'Agence nationale du développement professionnel continu :

- M. COUTY Edouard, conseiller maître honoraire à la cour des comptes ;
- M. BRAZIER Michel, professeur des universités – Praticien hospitalier ;
- Mme BLOY Géraldine, Maître de conférences en sociologie ;
- M. MARTINENT Eric, Maître de conférences de droit public.

Article 2 - M. COUTY Edouard est nommé président du Comité d'éthique de l'Agence nationale du développement professionnel continu.

Article 3 - La présente décision fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'Agence nationale du DPC et au Bulletin Officiel Santé-Protection Sociale-Solidarités.

Fait le **30 OCT. 2019**

Eric HAUSHALTER
Président de l'Agence nationale du DPC

